la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-13
SURFACE : 141 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Forum&débats
DIFFUSION : 94673
JOURNALISTE : Frédéric Mounier

► 9 janvier 2015 - N°40082

Cahier central
Forum&débats
Le dimanche, un jour singulier

Le dimanche, un jour singulier

Le débat sur le développement du travail du dimanche ne recoupe pas les lignes de tension habituelles de la société française. Ainsi, des Églises chrétiennes, un responsable de la grande distribution et une haute fonctionnaire chargée de l'égalité entre hommes et femmes alertent, pour des raisons différentes, sur les dangers qu'il y aurait à ouvrir trop largement les portes du travail dominical.

FRÉDÉRIC MOUNIER

DANIELLE BOUSQUET, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes

Attention aux femmes les plus précarisées

L'étude d'impact assortie au projet de loi pour la croissance et l'activité fait l'impasse sur deux questions centrales : qui travaille et travaillera le dimanche ? La loi va-t-elle ou non accroître la précarité et les inégalités entre les femmes et les hommes ?

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), institué auprès du premier ministre le 8 janvier 2013, veille à ce que l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes soit intégré dans l'ensemble des politiques publiques.

C'est à ce titre qu'il a souhaité, le 10 décembre 2014, attirer l'attention du gouvernement sur les éventuelles conséquences pour les femmes du développement du travail du dimanche. Car la réalité est encore marquée par de profondes inégalités sexuées, sociales et territoriales.

En effet, 56 % des salariés qui travaillent le dimanche sont des femmes (1). Parmi les employé-e-s de commerce, les femmes sont très majoritaires. Dans plus de trois quarts des cas, par exemple, le caissier est une caissière.

Qui plus est, les femmes en situation de précarité, notamment celles résidant dans les banlieues ou les territoires ruraux en périphérie des villes, sont en première ligne. C'est notamment le cas des jeunes femmes de 15 à 29 ans habitant en zones urbaines sensibles (ZUS) : une sur cinq travaillait de manière régulière le dimanche en 2012, alors qu'elles n'étaient que 17 % en 2009 (2). C'est un des constats soulevés par le rapport « EGAliTER » (3) du HCEfh, relatif aux inégalités femmes-hommes dans les quartiers de la politique de la ville et dans les territoires ruraux isolés, et remis au gouvernement en juin dernier.

Tout débat autour du développement du travail du dimanche doit donc néces-

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-13
SURFACE : 141 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Forum&débats
DIFFUSION : 94673
JOURNALISTE : Frédéric Mounier

► 9 janvier 2015 - N°40082

sairement intégrer cette dimension sexuée, et les questions qu'elle soulève en matière d'articulation des temps de vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Les enfants ? Considérant que c'est sur les femmes que repose encore l'essentiel de l'éducation et de la prise en charge des enfants, considérant que les familles monoparentales – des femmes dans neuf cas sur dix – représentent le quart des ménages en zones urbaines sensibles, et que les jeunes femmes habitant ces quartiers sont mères bien plus tôt qu'ailleurs (une jeune femme de 18 à 25 ans sur cinq est mère, contre 8 % hors ZUS) : qui gardera les enfants et à quel prix ?

Les transports ? Considérant que les temps de transport, déjà longs en semaine, sont allongés le dimanche du fait de la moindre fréquence des transports publics, et que les femmes ont moins accès à la voiture que les hommes : comment cela pèsera-t-il sur les femmes employées résidant en banlieue ?

La précarité ? Considérant une précarité en emploi plus forte chez les femmes que chez les hommes (CDD, temps partiel, etc.), et encore davantage chez celles résidant en ZUS : quelle liberté réelle aura une femme en situation de précarité de renoncer à travailler le dimanche ?

La vie sociale et culturelle ? Enfin, alors que le dimanche est un temps privilégié pour le vivre-ensemble (amis, sport, manifestations culturelles, etc.) et considérant que les temps des femmes ne sont pas les mêmes que ceux des hommes : le développement du travail du dimanche ne risque-t-il pas d'accroître l'isolement et le repli sur soi ?

Pour toutes ces raisons, le HCEfh considère que le gouvernement ne peut pas faire l'économie de l'étude des impacts du développement du travail du dimanche sur la situation des femmes, et particulièrement de celles en situation de précarité.

(1) *Dares analyses* n° 075, oct. 2012.
(2) Enquête Emploi en continu 2009 et 2012, Insee, in *Onzus infos* de mars 2014.
(3) Disponible sur www.haut-conseil-egalite.gouv.fr

SERGE PAPIN, PDG du groupement coopératif Super U

La fin de la société de consommation « volumique »

La récente polémique autour de l'évolution de la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche a été l'occasion d'un psychodrame dont, malheureusement, la France est de plus en plus coutumière.

Dans cette bataille homérique entre les « pour » et les « contre », on a pu entendre et lire des affirmations enflammées sur *« une perte des valeurs »*, *« une régression intolérable »*, voire *« la fin définitive d'un modèle de société »*…

Aujourd'hui, ce qui est sûr, c'est que la société civile n'est plus capable d'étudier sereinement une question qui lui est posée : tout devient idéologique et l'on perd vite le sens de l'intérêt commun. C'est le signe d'un modèle en « crise ».

Il faut dire que le pouvoir politique s'est ingénié, à force de dérogations et d'exceptions, à compliquer les choses. La loi Maillé, adoptée en 2009, voulait régler le problème mais n'a fait que rajouter une dose ubuesque de complexité administrative : la multiplicité des contentieux intentés par des commerçants s'estimant victimes de concurrence déloyale n'est que la conséquence d'une loi mal ficelée dès son origine.

En ce qui concerne la coopérative Système U, et l'ensemble des 1 000 exploitants répartis sur l'ensemble du territoire, nous ne réclamons aucun changement. La loi qui nous permet d'ouvrir le dimanche matin entre 9 heures et 13 heures nous convient parfaitement. C'est le commerçant qui, au regard de sa situation, de son marché, de l'attente des consommateurs locaux, décide ou non d'ouvrir le dimanche matin. C'est tout le sens d'un commerce de proximité, et ce sont d'ailleurs les plus petits de nos magasins, en centre-ville, qui profitent de cette possibilité.

C'est également la proximité avec le personnel, cette fois-ci, qui permet de gérer la question de la disponibilité des salariés. Car il est normal et de bon sens de privilégier le volontariat et l'emploi des étudiants le dimanche matin. Ils sont en effet nombreux à profiter de ces opportunités pour améliorer leur ordinaire.

Et puis surtout, chez Système U, nous sommes persuadés que, pour le secteur du commerce alimentaire, une libéralisation totale de l'ouverture dominicale n'aurait aucun effet sur le volume des ventes et la croissance de notre activité. Les clients n'achèteraient pas plus de conserves de légumes ou de tranches de jambon qu'ils sont en mesure d'en consommer. L'ouverture plus large ne ferait qu'étaler un même volume sur une amplitude plus grande.

Ce que nous voyons aujourd'hui dans nos magasins, c'est l'émergence de nouvelles attentes de la part d'une frange croissante de consommateurs. Ils s'interrogent sur le sens de leur consommation. Ces citoyens préfèrent consommer mieux que consommer plus, et cela nous réjouit. La société de consommation « volumique » est derrière nous, et ceux qui veulent à tout prix s'accrocher à un modèle ancien, s'ils se rassurent peut-être, n'en font pas moins fausse route.

Ce que veulent les Français aujourd'hui, c'est agir et influer sur la façon de produire et de consommer pour simplement vivre mieux. Et cela va bien plus loin qu'une question d'amplitude horaire et d'ouverture du dimanche, qui serait consacré à la consommation « reine ». Ils seraient temps que les pouvoirs publics et tous les acteurs du commerce le comprennent.

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-13
SURFACE : 141 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Forum&débats
DIFFUSION : 94673
JOURNALISTE : Frédéric Mounier

► 9 janvier 2015 - N°40082

JOHANNA TOUZEL, porte-parole de la Comece, Commission des épiscopats de la Communauté européenne

Les acquis sociaux de l'Exode

Le dernier film de Ridley Scott revisite l'histoire de l'Exode des Hébreux du pays d'Égypte. Après le succès de la légendaire version de 1956 avec Charlton Heston incarnant Moïse, les interprétations et les accents changent, mais la puissance du récit demeure.

L'esclavage dans lequel se trouve enchaîné un peuple et sa soif de libération est un récit éternel, une quête incessante de l'humanité qui fait écho à tous les esclavages cachés dans lesquels se trouve enferré l'homme moderne encore aujourd'hui.

Pour se libérer de ses esclavages extérieurs et intérieurs, le peuple se voit donner par Moïse les Dix Commandements. Parmi ceux-ci, l'un frappe particulièrement : *« Pense à observer le jour du repos (ou sabbat). Tu travailleras six jours pour faire tout ce que tu as à faire. Mais le septième jour est le jour du repos »* et le législateur ajoute : *« Tu ne feras aucun travail ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi. »*

Ainsi est non seulement promulguée la première loi sociale de l'humanité, mais la révolution de l'égalité est également en marche : ce jour-là, il n'y a plus d'esclaves ni d'hommes libres. Tous sont égaux dans le repos et le ressourcement dans un temps sacré qui n'est plus régi par le travail. C'est révolutionnaire, c'est avant-gardiste et cela ne nous vient ni de la civilisation grecque, ni du législateur romain, mais d'un petit peuple de nomades en quête de liberté. Une grande conquête pour l'humanité.

Le jour de repos commun au sein d'une société est un des symboles forts de notre civilisation. La primauté de l'homme sur le travail et l'argent, de la cohésion sociale sur la hiérarchie du pouvoir et de l'argent.

Pourtant il est frappant de constater qu'aujourd'hui, malgré les progrès sociaux et la quête de liberté et d'égalité, on tolère à nouveau des « esclaves » et des « hommes libres ». Le dimanche, il y a ceux qui vont jouer au tennis et ceux qui se retrouvent derrière la caisse du supermarché. Une injustice sociale, un esclavage de la consommation et un mépris ou une indifférence vis-à-vis de celui qui est contraint de travailler ce jour-là.

Le débat actuel sur la libéralisation du travail dominical fait sourire certains, qui le trouvent anecdotique. Pourtant il est des pays d'Europe où la protection du repos dominical est inscrite dans la Constitution, comme en Allemagne ou en Autriche. Ancré à des degrés divers dans le droit du travail des pays européens, il est aussi un consensus culturel mondial : de Wall Street à Tokyo en passant par Bombay, la fermeture du dimanche rythme les échanges économiques mondialisés.

Au niveau de l'Union européenne, le droit du travail reste une compétence des États membres, mais la santé des travailleurs est une compétence communautaire. Sur cette base juridique, l'Union européenne s'est dotée d'une directive « Temps de travail » en 1993 qui limite le temps de travail maximum. Le texte mentionnait : *« La période minimale de repos hebdomadaire comprend, en principe, le dimanche. »* Or, à la suite d'un recours du Royaume-Uni devant la Cour européenne de justice en 1996, cette mention a été retirée faute de preuves suffisantes du lien entre repos dominical et santé des travailleurs. Depuis, de nombreuses études scientifiques sont parues, prouvant ce lien.

C'est afin de réintroduire la référence de principe au repos dominical dans le droit européen qu'a été fondée en 2011 l'Alliance européenne pour le dimanche (1). Une centaine de syndicats, d'organisations d'Église, familiales et sportives issues de tous les pays membres de l'Union européenne y ont joint leurs forces pour défendre le repos dominical et des horaires de travail décents afin de promouvoir la dignité des travailleurs, la conciliation entre vie professionnelle et familiale et la cohésion sociale en Europe.

La directive « Temps de travail » est actuellement en cours de révision. Les précédentes tentatives de révision ont échoué, et c'est maintenant à la Commission Juncker de reprendre le dossier en main.

Mais au-delà de la Commission européenne et des décisions de nos gouvernements respectifs en Europe, nous sommes tous, en tant que consommateurs, acteurs de la civilisation que nous voulons construire en Europe. Le repos dominical et la synchronisation pour tous de nos temps de repos sont un pivot de ce modèle social européen qui nous différencie des Chinois et des Américains. Quelle Europe voulons-nous ? Au service de l'humain ou du matériel ? Pour le pape François, qui s'adressait en novembre dernier au Parlement européen, *« l'heure est venue de construire ensemble l'Europe qui tourne, non pas autour de l'économie, mais autour de la sacralité de la personne humaine ».*

[1] www.europeansundayalliance.eu

Le jour du sabbat, il n'y a plus d'esclaves ni d'hommes libres. Tous sont égaux dans le repos et le ressourcement dans un temps sacré qui n'est plus régi par le travail. C'est révolutionnaire. Une grande conquête pour l'humanité.

Tous droits de reproduction réservés

la Croix

PAYS : France
PAGE(S) : 1-13
SURFACE : 141 %
PERIODICITE : Quotidien

RUBRIQUE : Forum&débats
DIFFUSION : 94673
JOURNALISTE : Frédéric Mounier

► 9 janvier 2015 - N°40082

REPÈRES

LE DIMANCHE RESTE UN JOUR DE REPOS

● **En 2011,** 29 % des salariés ont travaillé le dimanche, dont la moitié de manière habituelle. Pourtant, selon l'Insee, qui étudie les emplois du temps des Français, y compris les fins de semaine, tous les onze ans depuis 1966 (1), les adultes consacrent deux fois plus de temps aux loisirs d'extérieur, à recevoir ou sortir un jour de week-end qu'un jour de semaine.

● **Le dimanche** est davantage une journée de repos avec une heure de sommeil et une demi-heure de télévision supplémentaires, ainsi que des activités en famille. Plus de la moitié du dimanche se déroule en présence de membres de la famille contre 44 % le samedi et 31 % en semaine.

● **Alors que le samedi** est consacré aux courses, sorties et visites, le dimanche apparaît davantage comme un jour de repos.

● **En vingt-cinq ans,** les emplois du temps du week-end et de la semaine ont suivi les mêmes évolutions générales : moins de tâches domestiques, plus de temps passé derrière un écran. Ainsi, le temps libre hors écran a diminué de vingt-deux minutes le dimanche.

● **Le principal changement** concerne le temps de travail. Alors que de moins en moins de personnes travaillent le samedi, c'est le contraire le dimanche. Si la proportion d'indépendants et d'employés travaillant plus d'une heure un jour de week-end a nettement progressé, on observe un mouvement inverse chez les cadres et les professions libérales.

(1) La dernière enquête, fondée sur plus de 25 000 personnes, date de 2010.

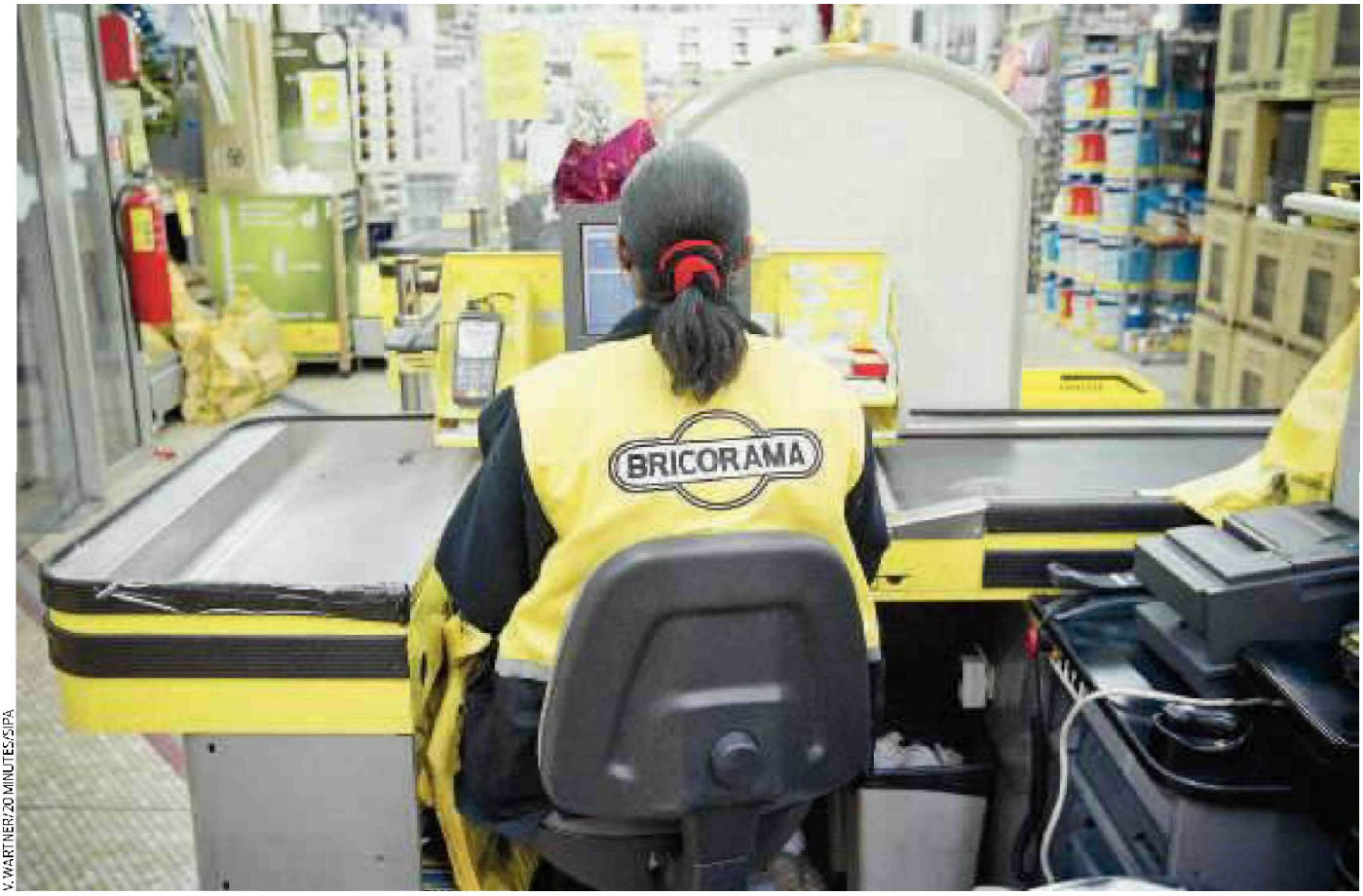

V. WARTNER/20 MINUTES/SIPA

Ouverture d'un magasin de bricolage le dimanche à Paris. Selon Johanna Touzel *(lire ci-dessous)*, travailler le dimanche reste *«une injustice sociale, un esclavage de la consommation et un mépris ou une indifférence vis-à-vis de celui qui est contraint de travailler ce jour-là».*

Tous droits de reproduction réservés